

Règlement de la Tombola de l'exposition Corps Célestes coorganisée par la Ligue contre le cancer de Loire-Atlantique et Arty Show

Article 1 :

L'association **La Ligue contre le cancer de Loire-Atlantique** de loi 1901 dont le siège social se trouve **9 rue Paul Pélisson 44000 NANTES** organise **du lundi 21 mars 2022 au dimanche 22 mai 2022** une tombola intitulée « Tombola de l'exposition Corps Célestes ».

Article 2 :

La tombola est ouverte à toute personne physique majeure.

Article 3 :

1000 tickets d'une valeur de 5€ l'unité seront mis en vente :

- Sur internet <https://www.helloasso.com/associations/la-ligue-contre-le-cancer-comite-de-loire-atlantique/evenements/tombola-corps-celestes> du lundi 21 mars 2022 au jeudi 19 mai 2022 à 00h ;
- Sur place, à la boutique de l'exposition ou à l'espace Ligue de Nantes, du jeudi 28 avril 2022 au samedi 21 mai 2022.

Article 4 :

Le tirage au sort aura lieu le **dimanche 22 mai 2022** à partir de **16h au lieu de l'exposition à Nantes**, en présence de la présidente de l'association et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé.

Article 5 :

La tombola est dotée du lot suivant :

	Nom du donateur	Lot	Valeur
Lot unique	Sébastien Bouchard et Frédéric Mazère	Œuvre originale « <i>Célestes Corps / février 2022</i> » Toile à 4 mains de 116x73cm, acrylique, huile, pastel à huile et posca	Offert

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation, ni à sa contre-valeur en argent, ni à un échange à la demande du gagnant.

Article 6 :

Chaque carnet est composé de 100 tickets numérotés. Chaque ticket numéroté a 3 souches.

Sur la première souche, qui est remise au participant lors de son achat, est indiqué le nom de la tombola, les coordonnées de la Ligue contre le cancer, la date et le lieu du tirage, le numéro du ticket et le prix du ticket.

Sur la deuxième souche qui servira au tirage au sort est indiqué le numéro de ticket, le nom, le prénom et le numéro de téléphone de la personne à qui a été vendu le ticket.

Sur la troisième souche qui servira de preuve comptabilité est indiqué le nom de la tombola, le numéro du ticket et le prix du ticket.

Article 7 :

Lors du tirage au sort, les souches des tickets achetés seront placées dans une urne. Pour les achats internet, les tickets digitaux seront matérialisés en attribuant le numéro des souches papiers par ordre chronologique d'achat, afin d'uniformiser tous les tickets au format papier.

Il sera tiré 1 ticket.

Le gagnant sera averti le jour du tirage au sort.

La date limite de retrait du lot est fixée au **jeudi 30 juin 2022** (60 jours à compter du jour du tirage au sort). La personne souhaitant récupérer son lot, qui ne se sera pas manifestée avant cette date se verra déchue de son droit, et perdra la propriété du bien.

Le lot sera à retirer sur place le jour du tirage au sort ou sur rendez-vous (informations à info44@ligue-cancer.net ou au 02.40.14.00.14), sur présentation du ticket gagnant et d'une pièce d'identité. En cas de demande de livraison celle-ci sera à la charge du gagnant, bien entendu après envoi du ticket gagnant.

Article 8 :

Le Comité de Loire-Atlantique de la Ligue contre le cancer se réserve le droit de modifier ou d'annuler purement et simplement l'opération en raison de tout événement majeur sans que sa responsabilité soit engagée. Dans ce cas, les personnes seront remboursées sur présentation de leur ticket.

Article 9 :

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. Toute participation à la présente tombola implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

À Nantes, le 17/03/2022

Mme Marie-Christine LARIVE
Présidente du comité de Loire-Atlantique